

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Date de la convocation: 03 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUÉRIN Maire, COQUEREL Adjoint.
Mme et Ms BLAISE, LAUNAY, CHAILLOU et de LOPPINOT.

Absents excusés : M. AMPE a donné pouvoir à M. CHAILLOU
M. ZUNINO a donné pouvoir à Mme BLAISE
M. CHARTIER
M. DELESTANG a donné pouvoir à Mme GUÉRIN
Mme GAUTIER-DESVAUX

Madame LAUNAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Vote des subventions aux associations 2017 ;*
- *Suite demande d'achat de terrain de l'entreprise Marmion ;*
- *Informations et questions diverses*

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017 :

DÉLIBÉRATION N° 2017-018

Après présentation par Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2017 ci-dessous :

ORGANISME/TIERS	versé 2016	vote 2017
3 IFA	90,00	120,00
ALCOOL ASSISTANCE DE L'ORNE	0,00	35,00
APEP ECOLE BIGNON - COLLEGE-LYCE	180,00	120,00
ASS ASPPERCHE	30,00	30,00
BANQUE ALIMENTAIRE ORNE	100,00	100,00
CAUE ORNE	35,00	35,00
CLIC DU PERCHE	50,00	50,00
CLUB DES ANCIENS	800,00	800,00
COLLEGE EMILE CHARTIER – Mme LAUNAY Sophie	0,00	30,00
COLLEGE PAUL HAREL	0,00	25,40
COMBATTANTS UNC AFN	100,00	100,00
COMITE DES FETES	800,00	800,00
CONCOURS-VENTE ANIMAUX	50,00	50,00
CONSEIL GENERAL ORNE – FSL	270,00	270,00
ONSEIL GENERAL ORNE –FAJ	50,00	50,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00	50,00
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00	50,00
LYCEE J.MONNET	0,00	60,00

HARMONIE MUNICIPALE DE MORTAGNE	100,00	100,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00	100,00
LUTILLE	50,00	50,00
MFR FYÉ	0,00	30,00
MFR MORTAGNE	30,00	60,00
MFR POINTEL	0,00	30,00
MFRO LA FERTE BERNARD	0,00	30,00
OCCE COOP SCOLAIRE PUYRA	60,00	30,00
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00	50,00
SOCIETE DE CHASSE DE RENO	130,00	130,00
UNION SPORTIVE MORTAGNAISE	100,00	100,00

VENTE D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE MARMION :

DÉLIBÉRATION N° 2017-019

Lors de sa réunion du 17 mars 2017, le Conseil Municipal a étudié la demande de l'entreprise Marmion Bois Bûches pour l'acquisition d'un terrain d'environ 1 hectare afin d'entreposer des billes de bois.

L'éventualité de vendre une partie de la parcelle communale ZH n° 106, d'une superficie de 2ha 12ca 60a, a été alors évoquée. Cette partie de réserve foncière communale, non constructible, est classé en zone A par le PLUi et ne pourra pas accueillir de constructions.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente d'environ 1 hectare dans la parcelle ZH n° 106 à l'entreprise MARMION BOIS BÛCHES ;
- **FIXE** le prix de vente à 5 000,00 € / ha ;
- **DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais de bornage ainsi que les frais de notaire ;
- **DIT** que la dite parcelle située en zone A ne pourra en aucun cas servir à une activité artisanale (sciage de bois, etc) ;
- **DIT** que l'acquéreur devra planter une haie champêtre ne dépassant pas 2m50 de hauteur et en assurer l'entretien ;
- **DIT** que l'accès à la dite parcelle sera à ses frais.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Emprunt** : L'étude de la renégociation des emprunts en cours ne s'est pas révélée positive auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. Les remboursements d'emprunt resteront en l'état.
- **Maison Durand** : Maître Bosquet informe Mme le Maire qu'il n'est pas encore en possession de tous les documents nécessaires au dépôt de la requête aux fins de déclaration de succession vacante, mais assure la continuation du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures, et les Membres présents ont signé le registre.